

CRESSY sur SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 15 Septembre 2015

Président : M. RAULO Jean-Pierre, Maire.

Secrétaire de séance : Mme PERRIN Ch.

Présents : Mmes PERRIN- DUMAGNY- VIARD -_MELIS

MM. RAULO- SOTTY- DEGOUZEL- BOUILLER – CHANDIOUX-
GOUNEAU D.- LACOMBRE –

1) Agenda d'accessibilité programmée(ADAP) :

La commune doit se mettre en conformité avec la loi pour permettre l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Le diagnostic a été réalisé par la société BET ACCESS de Chapeau(03) et les coûts de réalisation des travaux estimés par la Fabrique d'Architecture de Bourbon-Lancy(71).

Compte tenu de la baisse des dotations de l'état pour les prochaines années et l'engagement de la commune sur un projet de création de 4 logements, le conseil municipal souhaite que le maire demande une dérogation pour réaliser les travaux sur une période supplémentaire de 3 ans.

L'Agenda d'accessibilité programmée qui sera présenté au préfet au plus tard le 26 septembre 2015 se décompose de la manière suivante :

Travaux à réaliser entre 2016 et 2018		
Bâtiment concerné	Prix HT	Observation
Salle polyvalente	3980	
Mairie	3550	
Coopérante	1000	
Salon de coiffure	700	
Bureau de poste	500	Demande de dérogation
Le Cheval blanc	800	Demande de dérogation
Travaux à réaliser entre 2019 et 2021		
Eglise	2500	
WC publics	3500	
Ancienne école	2800	

Le total des travaux s'élève à 19330 euros HT, soit 10530 euros pour la 1ère tranche (de 2016 à 2018) et 8800 euros(pour la 2ème tranche de 2019à 2021).

2) Dossier de consultation des entreprises (maison Bourgogne) :

Le dossier de consultation des entreprises sera mis en ligne le 7 octobre 2015 pendant 3 semaines. A l'issue, le conseil municipal procédera au choix des entreprises retenues, et les travaux devraient débuter le 15 décembre.

Les critères retenus par le conseil municipal sont les suivants :

- prix :60 % ,
- valeur technique :30 % ,
- intervention d'urgence :5 % ,
- recyclage:5 % .

3) Présentation de la démarche d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

Suite au désengagement de l'Etat dans l'instruction des permis de construire, les communes devront à terme, soit se doter d'un Plan local d'urbanisme, ou bien transférer la compétence à l'intercommunalité.

La complexité de la matière et la nécessité de mettre en place un véritable projet de territoire qui dépasse le cadre communal, positionne la communauté de communes comme l'échelon le plus pertinent pour élaborer un plan d'urbanisme.

Le conseil municipal devra prendre une décision avant la fin de l'année.

4) Recomposition du conseil communautaire.

Suite à la démission de plusieurs de ses conseillers municipaux, la commune de Gilly sur Loire doit procéder à un renouvellement partiel de son conseil. Or une décision du conseil constitutionnel en date du 20 juin 2014, oblige les communautés de communes à recomposer le conseil communautaire dès lors qu'au moins l'une des communes membres renouvelle partiellement ou intégralement son conseil.

Le conseil municipal de Cressy sur Somme accepte que le nombre de conseillers communautaires passe de 38 à 42 :avec la répartition suivante :

Bourbon-lancy +7 , Grury -1, Saint Aubin sur Loire -1, Maltat -1.

5) Informations diverses.

-Le préfet devrait présenter début octobre un nouveau schéma d'intercommunalités pour tenir compte des conséquences de la loi Notre votée par le parlement cet été.

-le 17 septembre aura lieu à la sous-préfecture d'Autun une réunion avec tous les acteurs pour revoir le dossier de subventions au profit de Mme BIZET qui souhaite reprendre la coopérante.

-Le 16 septembre le SYDEL viendra sur la commune pour faire le point sur les dossiers en cours.

-Quentin LACOMBRE a résilié le bail de l'appartement de l'école à compter du 1^{er} décembre prochain.

-Dans le cadre de l'allègement administratif, les communes de moins de 1500 habitants peuvent déléguer la gestion du CCAS à la communauté de communes. Le conseil a refusé, et souhaite conserver cette compétence.

-Le chemin communal qui se situe entre la Croisette et Pierre la Jument est mitoyen entre les communes de Cressy, Grury et Marly sous Issy. Les maires des 2 autres communes souhaiteraient procéder à une réfection partielle du chemin. La quote-part de la commune s'élèverait à environ 4000 euros. Le conseil considère que ce chemin n'est pas prioritaire et n'accepte pas la proposition.

-La commune de Cressy sur Somme fait partie des communes qui ont eu le plus grand nombre d'électeurs aux élections départementales de 2015, et à ce titre, le maire et le plus jeune électeur de la commune sont invités le 16 octobre 2015 à la préfecture pour participer à la remise des Mariannes du civisme aux communes lauréates.

Le Maire

Jean-Pierre RAULO

